

REPUBLIQUE FEDERATIVE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REINTEGRATION DE LA
FUNCTION PUBLIQUE ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FUNCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECREE N° 86/543 DU 28/12/85 /INTERFIS.LGFI.GICE.
S.N.V.F2.12

Ajoutant promotion à trois (3) ans, au
titre de l'année 1985, de certains
Administrateurs des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I, des Services
Administratifs et Financiers - S.A.F -
(Administration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAE :

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 176/64 du 7.12.64 portant ratification
de l'ordonnance n° 19/64 du 23.12.64 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;

(/u la loi 15/62 du 3.6.62 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FI du 21.6.5) fixent le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixent le
statut commun des cadres de la catégorie A des Services
Administratifs et Financiers - S.A.F - ;

(/u le décret n° 62/136/FI du 9.5.62 fixent le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/197/FI du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62
du 3.6.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FI du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/170/FI-BE du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FI du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 35/856 du 6.6.64 portant nomina-
tion du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 35/1423 du 7.12.85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 35/1434 du 17.12.85 portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement :)

(/u le décret n° 35/261 du 5.3.85 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 86/436 /INTERFIS.LGFI.GICE. du 3/10/85,
portant inscription au tableau d'avancement au titre
de l'année 1985 de certains fonctionnaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et
Financiers - S.A.F - (Administration Générale et Travail).-

DECREE :

.../...

~~ARTICLE~~ 1er.- Les Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F - (Administration Générale), dont les noms suivants sont promus au titre de l'année 1905-1906 = néant :

Au 2^e échelon

- GAILOURGU (Alphonse) 1

leur compter du 14.02.1906

Au 4^e échelon

- BAKALAFOUA (Dominique) 1

leur compter du 04.01.1906 D.E.H.C.

- YAKANA BOATY (Raymond) 1

leur compter du 27.12.1906 Nini Nines

Au 5^e échelon

- CUVANGUIGHI (Jean-Pierre) 1

leur compter du 16.12.1906 ~~MAEC~~

Au 8^e échelon

- ISSCIBEKA (acifico) 1

leur compter du 04.01.1906

Au 9^e échelon

- MAHCUNGOU-MANU (Dieudonné)

leur compter du 16.05.1906 ~~M.S.~~

ADMINISTRATEUR EN CHEF

Au 4^e échelon

- DANBOU-BIBIMBOU (Abel) 1

leur compter du 14.01.1906 ~~UN.M.N.G.~~

~~ARTICLE~~ 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancianeté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera ~~publié au J.O.~~ publié au ~~J.O.~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 26 AVRIL 1906

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction publique et de la Révocation Sociale,

- Bernard COLBO MATSIMA -

- Ange Edouard IOUNGUI -

AMITIATIONS :

J.C.R.C.....	1	D.E.M.C.....	1
D.G.F.I./D.G.P.C.E.....	3	S.C.G./S.C.....	2
D.G.B.....	3	B.S.T./D.G.P.C.E.....	2
D.C.F.....	2	S.C.G./A.T.....	1
B.S.T./D.G.F.I.	2	M.A.E.C	1
INTERESSUS.....	6	U.N. M.N.G.	1
DOSSIERS.....	24		